

AVIS DE CONVOCATION DE LA
76^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du Comité d'Ile de France de la F.F.C.

sous la présidence de M. Jean-François MAILLET, Président du Comité régional

Vélodrome national
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

SAMEDI 23 JANVIER 2021 à 10 h 00 (ouverture des portes)
DEBUT DES TRAVAUX à 11 h 00 précises

QUI PARTICIPE A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

En application des statuts régionaux en cours de validité, l'ASSEMBLEE GENERALE du Comité d'Ile de France de la FFC, dont la date a été arrêtée par le comité directeur, se compose des présidents (es) des associations affiliées en 2020.

Les présidents (es) des associations ont été destinataires d'une convocation personnelle accompagnée de l'ordre du jour, sans laquelle, il (elle) ne pourra pas avoir accès à l'assemblée générale du Comité d'Ile de France. *(Si le (la) président(e) n'a pas reçu cette convocation, ce (cette) dernière est invité(e) à prendre contact aussitôt avec le secrétariat du Comité régional).*

Cette convocation devra être présentée avec la licence 2021. En cas d'empêchement d'assister personnellement à cette assemblée générale, le (la) président(e) pourra déléguer un membre licencié de son association pour le (la) représenter, lequel devra avoir en main, la convocation du (de la) président(e) dûment complétée *(voir le cadre dans le bas de la convocation)* donnant accès à l'assemblée générale du Comité d'Ile de France et présenter également sa propre licence 2021. **AUCUN CAS NE POURRA ÊTRE EXAMINE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FAUTE DE TEMPS.**

En outre, l'accès à l'assemblée générale n'est autorisé qu'aux membres de la FFC, aux éventuelles personnalités et personnes invitées par le président, et, bien sûr aux présidents(es) ou leur remplaçant éventuel, représentant leur association affiliée pour 2020, et enfin au personnel du comité régional.

MODALITES POUR LES SCRUTINS

Lors des opérations d'enregistrement de votre présence et afin de faciliter le déroulement relatif à l'organisation des scrutins, il a été décidé :

- De remettre autant de bulletins et d'enveloppes que de voix
- Pour l'ensemble des scrutins, les enveloppes seront différenciées
- D'ouvrir le bureau de vote concernant le renouvellement des 25 sièges du comité directeur à la pause prévue.
- Pour l'élection du Président du Comité régional, l'appel à voter se fera au point 14 de l'ORDRE DU JOUR.

Pour information le nombre de voix accordée aux associations en fonction du nombre de leurs licenciés. (Article 7 des Statuts).

- de 6 à 20 licences : 1 voix
- de 21 à 50 licences = 2 voix
- pour la tranche allant de 51 à 500 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 50
- pour la tranche allant de 501 à 1000 licences : 1 voix supplémentaires par fraction de 100.
- au-delà de 1000 licences : 1 voix supplémentaires par fraction de 500.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION N'EST PAS ADMIS (*article 7 des statuts régionaux*)

ATTENTION ! EN CAS D'EGALITE DE VOIX, LE VOTE SERA ACQUIS EN FAVEUR DU (de la) CANDIDAT(E) LE (LA) PLUS AGE(E) :

CAS DE NULLITE DE VOTES ET DE BULLETINS :

- Ceux comprenant l'inscription manuelle d'une ou plusieurs personnes
- Ceux n'émanant pas de l'administration du CIF.
- Ceux comportant des inscriptions et signes divers
- Bulletins sans enveloppe.
- Plus d'un bulletin dans l'enveloppe.
- Enveloppe vide.
- Bulletin laissant apparaître plus de noms que de postes à pourvoir pour le collège concerné.

Enfin, pour faciliter la tâche des personnes appelées à effectuer le dépouillement, les noms des candidats(es) non souhaités (es) par l'électeur doivent être rayés horizontalement.

Marc SOENEN

Secrétaire Général du Comité d'Ile de France

LES CANDIDATURES

Les candidatures ci-dessous au titre des différents collèges ont été enregistrées et validées.

COLLEGE GENERAL (16 postes à pourvoir)

- ARDIN Gilles (*)
- BERNERON Jean-Claude (*)
- COUCHY Sydney
- DA SILVA PEREIRA Josette (*)
- DAVENEAU Christophe (*)
- FRAIOLI Jean-Pierre (*)
- GAGNE Daniel
- GOUERE José (*)
- HUTSEBAUT Céline
- LAMIRAND Romain (*)
- LAUR Christophe
- LELEU Médéric
- LIENARD Guillaume (*)
- LOUIS Marc (*)
- MAILLET Jean-François (*)
- MARTINET Sandrine
- MASOLA Christian
- PAGNARD Alain
- RICHARD Wilfried
- RICHEFORT Jean-Michel
- ROUSSELIN Fabien (**)
- TORQUET Gwendoline (**)
- TRANCHANT Jean-Paul (*)
- TURGIS Rémy
- VERDIER Jean-Yves (*)
- VULGAIRE Philippe
- ZANKO Gérard (*)

COLLEGE BMX (2 postes à pourvoir)

- PHILIPPE Laurent
- SOENEN Marc (*)

COLLEGE DAMES (3 postes à pourvoir)

- FEUILLU Chrystèle
- MOUSSARD Aurélie (*)
- MOYNET Carole
- VARENGUIN Evelyne
- VRAC Sabrina (*)

COLLEGE LOISIRS (1 poste à pourvoir)

- ANSERMIN Marc (*)

COLLEGE MEDECIN (1 poste à pourvoir)

- NORDMANN Colette (*) (**)

COLLEGE VTT (2 postes à pourvoir)

- VAILLANT Marc

(*) : membre sortant(e)

(**) : sous réserve d'une licence en cours de validité au jour du scrutin